



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2019

### COMPTE-RENDU

Le 29 octobre 2019, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier FILLIAT.

**Présents:** Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Amandine CHERON, Monsieur Christian COQUELIN, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Véronique PAULMIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Christine RASTOILE, Monsieur Fabien THEVENOUX

**Procuration :** Madame Nicole LEVISTRE à Madame Jacqueline PRENCHERE

**Absents excusés :** Monsieur Jean-Christian DESRICHARD, Madame Marie-Laure NADOT, Monsieur Olivier RENAUD, Monsieur Sébastien RENIER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

**ACCEPTE** l'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy au 1<sup>er</sup> janvier 2020 auprès du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03).

**DECIDE** d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % par an à la Trésorière municipale dans le cadre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable auprès de la collectivité.

**DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 9 758,01 € sur le budget eau & assainissement.

**DEMANDE** le retrait de la commune de Cérilly du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) au 31 décembre 2019 afin que celle-ci puisse juridiquement transférer la compétence obligatoire en matière d'interconnexion et de sécurisation des réseaux d'eau potable auprès du SIVOM Nord Rive Droite du Cher au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DECIDE** de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein de l'assemblée délibérante du SIVOM Nord Rive Droite du Cher au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Titulaires : Olivier FILLIAT, Christian COQUELIN
- Suppléants : Thierry LASSAUZÉ, Christine RASTOILE

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à une demande de certificat d'urbanisme pour la construction d'une maison d'habitation au lieu-dit « Le Petit Soulis », portant sur les parcelles cadastrées A 819 , A 820 et A 530.

**DECIDE** d'approuver la vente des terrains de la zone d'activités économique du Champ Signeux à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais pour une superficie totale de 15 982 m<sup>2</sup> et représentant un coût total de 55 937 €uros.

La commune de Cérilly ne disposant plus que d'un médecin généraliste, **DECIDE** de faire appel à un cabinet spécialisé en recrutement médical, la Société INNOVAHE sise à Montvicq (03) pour installer dans les meilleurs délais un autre médecin généraliste et ce, afin d'optimiser l'ensemble des démarches et répondre à un besoin de santé publique.

**ACCEPTE** d'apporter un soutien technique et de subventionner à hauteur de 500 € la course cycliste « les Routes du Bourbonnais 2020 » ; Cérilly étant désignée commune de départ et d'arrivée de la dernière étape le dimanche du 10 mai 2020.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire tel que défini ci-dessous , **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région et du Département :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et études préalables	54 000,00	Etat DETR (27 %)	169 185,00
		Région CAR (22 %)	136 815,00
Travaux	568 500,00	Département (29 %)	180 000,00
		Cté de communes (2 %)	12 000,00
		Commune (20%)	124 500
TOTAL	622 500,00	TOTAL	622 500,00

Cérilly, le 27 Novembre 2019

Le Maire,

**Olivier FILLIAT**